Hist Pol

LA FONDATION UNIVERSITAIRE

ET LES INSTITUTIONS A LA CRÉATION DESQUELLES ELLE A PARTICIPÉ

11, RUE D'EGMONT
BRUXELLES

X65753

LA FONDATION UNIVERSITAIRE

ET LES INSTITUTIONS A LA CRÉATION DESQUELLES ELLE A PARTICIPÉ

11, RUE D'EGMONT
BRUXELLES

WELLCOME
LIBRARY
Pam (H)
FOUNDATION

311223

Une loi, datée du 6 juillet 1920, donna le jour à la Fondation Universitaire. Toutefois, son origine première remonte plus haut.

C'est dans la guerre que l'on trouve l'explication et aussi la possibilité de l'avènement d'une institution dont l'activité s'est identifiée depuis avec les problèmes d'enseignement et de recherches qui se sont posés dans notre pays.

Déjà, au début de 1916, M. Émile Francqui s'était préoccupé de la situation difficile qui serait faite après les hostilités aux établissements d'enseignement supérieur qui, privés de ressources et astreints néanmoins à de lourdes dépenses pendant plusieurs années, allaient se trouver, après la guerre, devant l'obligation de renouveler et de compléter leur outillage scientifique.

Dès cette époque, M. Francqui, président du Comité National de Secours et d'Alimentation, entrevit la possibilité de doter l'enseignement supérieur et de le rendre accessible aux jeunes gens bien doués mais peu favorisés de la fortune, en employant dans ce but les sommes qui deviendraient disponibles lorsque le Comité National

de Secours et d'Alimentation et la Commission for Relief in Belgium cesseraient leur activité.

M. HERBERT HOOVER, président de la Commission for Relief in Belgium, accueillit avec enthousiasme le projet conçu par M. FRANCQUI.

Une Commission d'études composée de quelques représentants de chacune de nos universités, fut immédiatement créée et rédigea en l'espace de quelques semaines tous les actes constitutifs de la FONDATION UNIVERSITAIRE. Celle-ci naquit effectivement dès 1919, comme suite à une convention conclue alors entre M. HOOVER et M. FRANCQUI.

Aux termes de cette convention, les sommes détenues par la Commission for Relief et le Comité National, sommes provenant de dons faits à la Belgique par des Gouvernements et des donateurs étrangers, augmentées des contributions fournies par la masse de nos compatriotes restés en pays occupé, seraient affectées :

a) A la constitution d'un patrimoine en faveur des quatre universités, de l'École des Mines de Mons et de l'Université Coloniale d'Anvers;

b) A la dotation de la Fondation Universitaire;

c) A la dotation de la C. R. B. EDUCATIONAL FOUNDATION INC. créée peu après pour favoriser les relations intellectuelles entre les États-Unis et la Belgique.

Grâce à ces initiatives, l'enseignement supérieur en Belgique fut puissamment aidé dans l'accomplissement de sa tâche d'après-guerre, cependant que d'importantes

contributions furent régulièrement apportées aux travaux de recherche scientifique.

La Fondation Universitaire ne pouvait toutefois suffire seule à l a tâche. De plus, son action se trouva bientôt vinculée par la diminution progressive de ses ressources, consécutive à la dévalorisation du franc belge.

En cette heure de graves difficultés pour nos établissements de haut enseignement et de recherches, le Roi qui, dès la première heure, avait suivi avec un vif intérêt l'action de la Fondation Universitaire et en avait reconnu toute l'importance, déclencha à l'occasion de la célébration du CX^{e} anniversaire de la Société anonyme John Cockerill, à Seraing, un énergique mouvement d'opinion qui aboutit à la création et à la dotation, par voie de souscription publique, du FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

Tous les citoyens conscients de leur devoir, sachant combien le développement économique d'une nation est lié à l'activité créatrice des centres de recherches scientifiques et au constant recrutement d'un corps nombreux de chercheurs et de savants, avaient ainsi marqué leur volonté nette de conjurer, par un splendide effort, la véritable crise à laquelle les institutions scientifiques et leurs laboratoires étaient en proie depuis la fin de la guerre.

* * *

Autour de ces Fondations mères sont nées quelques autres institutions auxquelles la Fondation Universitaire assure son appui constant. Ce sont :

La Fondation Hoover pour le développement de l'Université de Bruxelles ;
La Fondation Hoover pour le développement de l'Université de Louvain ;
La Fondation Francqui ;
L'Institut de Médecine Tropicale Prince-Léopold ;
La Fondation Nationale du Cancer.

Ajoutons à cet énoncé le nom de la **Fondation Biermans-Lapôtre** qui a créé dans la Cité Universitaire de Paris la Maison des Étudiants belges dans la gestion de laquelle la Fondation Universitaire prend un agissant intérêt. Ainsi nos compatriotes — diplômés ou étudiants poursuivant des recherches à Paris — jouissent du privilège de résider dans un home confortable moyennant une très modeste rétribution.

C'est la Fondation Universitaire qui représente la Fondation Biermans-Lapôtre en Belgique et instruit toutes les demandes de résidence à la Maison des Étudiants belges.

Annuellement environ 90 de nos compatriotes résident dans ces conditions à la Cité Universitaire de Paris.

* * *

Il appert à suffisance de ce qui précède que dans notre pays l'initiative privée a largement contribué au développement du haut enseignement et de la recherche scientifique.

Cette démonstration sera plus éloquente encore par l'énoncé de quelques chiffres prouvant le concours éclatant qui a été apporté à l'Etat dans l'accomplissement d'une mission qui lui incombe cependant au premier chef.

En 1920, chacun des établissements d'enseignement supérieur suivants reçut une dotation devant servir à la création d'un **Patrimoine**; ces dotations s'élèvent pour :

l'Université de Bruxelles, à fr.	**20.000.000**	
l'Université de Gand, à	**20.000.000**	
l'Université de Liége, à	**20.000.000**	
l'Université de Louvain, à...	**20.000.000**	
l'Université Coloniale, à.....	**10.000.000**	
l'École des Mines de Mons, à	**5.000.000**	
Au total...		**95.000.000**

Les revenus des patrimoines ainsi constitués servent au développement et au perfectionnement de l'enseignement de ces établissements et, d'une manière générale, à accroître l'efficacité de leur mission.

* * *

A la même époque fut créée la

Fondation Universitaire,

dont le but est de favoriser les progrès de l'enseignement supérieur et de la science.

Elle dispose d'un capital de.....fr. **60.000.000**

Au 30 septembre 1933, la Fondation Universitaire avait accordé :

a) des prêts d'études universitaires pour un montant de

fr. 11.578.488 à 1.734 jeunes gens

privés des avantages de la fortune, mais ayant fait preuve de qualités

exceptionnelles d'intelligence et de caractère;

b) des bourses d'études dans des universités européennes,

à 243 jeunes diplômés

et ce à concurrence
de .....fr. **1.469.650**

c) des subsides à des chercheurs et à des associations scientifiques pour un total de .....fr. **2.919.531**

d) des subsides à des publications scientifiques, pour un total de.. **4.732.692**

* * *

La *Commission for Relief in Belgium Educational Foundation* fut créée parallèlement à la Fondation Universitaire, en vue de s'occuper plus spécialement de l'envoi aux États-Unis de jeunes universitaires belges.

Cette Fondation dispose d'un capital de fr. **60.000.000**

238 jeunes universitaires belges
et **67 membres du corps scientifique**

ont pu, grâce à elle, faire des séjours d'études aux États-Unis d'Amérique.

* * *

En 1926, virent le jour :

A. **La Fondation Hoover pour le développement de l'Université de Bruxelles.**

B. **La Fondation Hoover pour le développement de l'Université de Louvain.**

Ces deux Fondations furent créées en vue d'aider les Universités de Bruxelles et de Louvain dans l'accomplissement de leur œuvre scientifique et leur mission d'enseignement au moment où ces établissements ne jouissaient encore que d'un modeste subside de l'État. L'ensemble du capital de ces Fondations est de .....fr. **60.000.000**

* * *

En 1928 fut créé le

Fonds National de la Recherche Scientifique.

Son capital se monte aujourd'hui à....fr. **123.455.792**

Le Fonds National de la Recherche Scientifique a octroyé jusqu'ici :

a) une somme de .....fr. **8.489.979** sous forme d'émoluments à

169 jeunes chercheurs

pour leur permettre de s'adonner à leurs travaux scientifiques;

b) des prêts d'instruments scientifiques pour.....fr. **3.349.237**

c) des subsides pour recherches pour un montant de .....fr. **6.822.921**

d) des dotations aux savants pour un total de.....fr. **3.750.000**

e) des subsides à l'industrie pour un montant de.....fr. **3.290.000**

Certaines des interventions du Fonds National de la Recherche Scientifique eurent un retentissement particulier. Citons :

les ascensions dans la stratosphère du professeur PICCARD, en vue de procéder à des observations sur le rayonnement cosmique;

les campagnes de fouilles d'Apamée, en Syrie, sous la direction du professeur MAYENCE et de l'architecte LACOSTE;

l'expédition du R. P. RUTTEN, en Chine, à l'effet de vérifier la valeur d'un sérum antityphique;

l'exploration scientifique du massif du Ruwenzori au Congo Belge;

la participation belge aux travaux de la Commission de l'Année Polaire internationale 1932-1933;

la participation belge à la création de la Station scientifique internationale du Col de la Jungfrau;

etc.

* * *

En 1932 fut instituée la **Fondation Francqui**, dans le but de compléter l'action des Fondations précitées. Elle peut décerner chaque année un prix de **500.000 francs** à un Belge qui a apporté à la science une contribution importante dont la valeur a augmenté le prestige international de la Belgique. Elle invite périodiquement des personnalités scientifiques étrangères de haut renom à donner un enseignement dans nos universités; elle accorde annuellement à de jeunes diplômés de nationalité belge des bourses pour un séjour d'un an dans des universités **européennes.**

Son capital est d'environ.....fr. **30.000.000**

La Fondation a accordé l'an dernier, pour la première fois, le Prix Francqui.

* * *

Enfin, la Fondation Universitaire patronne activement deux autres institutions :

a) **l'Institut de Médecine Tropicale Prince-Léopold.**

Cet Institut — successeur de l'École de Médecine Tropicale, créée à Bruxelles, en 1906 — veille à former des médecins et agents sanitaires coloniaux et à étudier tous les problèmes relatifs à l'étiologie et à la thérapeutique des maladies tropicales. A l'Institut est annexée la Clinique Léopold II.

La province d'Anvers a mis des locaux à la disposition de cet Institut pour un terme de quatre-vingt-dix-neuf ans.

L'importance de cette intervention généreuse de la Province peut être évaluée à environ fr. 40.000.000.

Le Ministère des Colonies a participé à la constitution du patrimoine de l'Institut pour une somme de fr. 7.000.000.

b) la **Fondation Nationale du Cancer.**

Cette institution est née il y a un an à peine. Son but est de favoriser les recherches scientifiques et cliniques relatives à l'origine, à la nature et au traitement des tumeurs malignes.

Pareilles recherches exigent notamment que les centres universitaires anticancéreux qui furent créés auprès de nos quatre universités en 1923 puissent disposer d'importantes quantités de radium.

Déjà la Fondation Universitaire avait mis à la disposition de ces centres, grâce au bienveillant concours de l'Union Minière du Haut-Katanga, 8 grammes de bromure de radium pour être répartis par parts égales entre les universités.

Des études poursuivies aussi bien en Belgique qu'à l'étranger ayant ouvert la voie à des recherches nécessitant l'emploi de masses de radium pouvant aller de 5 à 15 grammes, la nouvelle Fondation veillera à permettre que des recherches de cet ordre puissent être effectuées dans les meilleures conditions possible.

La valeur du radium que la Fondation peut mettre à la disposition des centres universitaires anticancéreux représente quelque **20 à 25.000.000**

* * *

En totalisant les postes ci-dessus on arrive à une somme de l'ordre de fr. **450.000.000**

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Fondation Universitaire

M. É. Francqui, Ministre d'État. — *Président.*

MM. A. Bessemans, Recteur de l'Université de Gand.
É. Bogaert, Recteur de l'Université de Bruxelles.
H. Buttgenbach, Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Liége. — *Vice-Président.*
A. Carnoy, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Louvain.
F. Cattier, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de l'Université de Bruxelles.
M. Dehalu, Professeur à la Faculté Technique de l'Université de Liége.
A. Demoulin, Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Gand.
É. De Wildeman, Président du Conseil académique de l'Université Coloniale.
J. Duesberg, Recteur de l'Université de Liége.
J. Fransen, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Gand.
H. Frédéricq, Professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Liége.
le Chanoine V. Grégoire, Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Louvain.
L. Halkin, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége.
L. Hauman, Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Bruxelles.
C. Heymans, Professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Gand.

Mgr P. Ladeuze, Recteur magnifique de l'Université de Louvain.

MM. L. Leclère, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Bruxelles.
P. Pastur, Avocat, membre de la Députation permanente du Hainaut.
le Révérend Père G. Rutten, Dominicain, Sénateur.
J. Servais, Ministre d'État. — *Vice-président.*
M. K. Shaler, Ingénieur, Représentant de la C. R. B. Educational Foundation Inc. — *Vice-président.*
Le major W. H. Tuck, Ingénieur, Représentant de la C. R. B. Educational Foundation Inc.
G. Verriest, Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Louvain.
J. Willems, Directeur du Fonds National de la Recherche Scientifique. — *Directeur.*
H. Wuyts, Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Bruxelles.
J. Yernaux, Administrateur de l'École des Mines et de Métallurgie du Hainaut.

Secrétaire : M. J. Masure.

Fonds National de la Recherche Scientifique

M. É. FRANCQUI, Ministre d'État. *Président.*

MM. A. BESSEMANS, Recteur de l'Université de Gand.
É. BOGAERT, Recteur de l'Université de Bruxelles.
G. BOUCKAERT, Recteur de l'Institut Agronomique de l'État, à Gembloux.
P. BRUYLANTS, Professeur à l'Université de Louvain.
R. BRUYNOGHE, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Médecine.
F. CATTIER, Membre du Conseil d'administration de la Fondation Universitaire.
T. DE DONDER, Professeur à l'Université de Bruxelles.
le Comte J. DE HEMPTINNE, Industriel.
J. DEMOOR, Professeur à l'Université de Bruxelles.
J. DUESBERG, Recteur de l'Université de Liége.
A. GALOPIN, Vice-Gouverneur de la Société Générale de Belgique. *Vice-président.*
H. GLORIE, Recteur de l'Institut Agronomique de l'État, à Gand.
Mgr P. LADEUZE, Recteur Magnifique de l'Université de Louvain.
M. E. MAHAIM, Professeur à l'Université de Liége.
le Lieutenant Général F. NEEFS, Directeur de l'École Militaire.
A. NÉRINCX, Professeur à l'Université de Louvain.
P. NOLF, Directeur de la Fondation Médicale Reine-Élisabeth.
P. PELSENEER, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts.
le Vicomte P. POULLET, Ministre d'Etat. *Vice-président.*
P. RUBAY, Recteur de l'École de Médecine vétérinaire de l'État.
E.-J. SOLVAY, Gérant de la Société Solvay.
V. VAN STRAELEN, Directeur du Musée royal d'Histoire naturelle.
J. VERSCHAFFELT, Professeur à l'Université de Gand.
J. WILLEMS, Directeur de la Fondation Universitaire. *Directeur.*
J. YERNAUX, Administrateur de l'École des Mines et de Métallurgie du Hainaut.

Secrétaire : M. J. VAN PEBORGH.

Fondation Hoover pour le développement de l'Université de Bruxelles

M. É. FRANCQUI, Ministre d'État. *Président.*

MM. M. ANSIAUX, Professeur à l'Université de Bruxelles.
É. BOGAERT, Recteur de l'Université de Bruxelles.
F. CATTIER, Membre du Conseil d'administration de la Fondation Universitaire.
F. HÉGER, Administrateur de l'Université de Bruxelles.
J. SERVAIS, Ministre d'État.
M.-K. SHALER, Représentant de la C. R. B. Educational Foundation.
E.-J. SOLVAY, Administrateur de la Mutuelle Solvay.
le Major W.-H. TUCK, Représentant de la C. R. B. Educational Foundation Inc.

Fondation Hoover pour le développement de l'Université de Louvain

Mgr P. LADEUZE, Recteur Magnifique de l'Université de Louvain.

MM. le Baron E. CARTON DE WIART.
L. DUPRIEZ, Professeur à l'Université de Louvain.
F. CATTIER, Membre du Conseil d'administration de la Fondation Universitaire.
É. FRANCQUI, Ministre d'État.
A. NÉRINCX, Professeur à l'Université de Louvain
M.-K. SHALER, Représentant de la C. R. B. Educational Foundation Inc.
le Major W.-H. TUCK, Représentant de la C. R. B. Educational Foundation Inc.
P. VAN ZEELAND, Directeur de la Banque Nationale de Belgique.

Secrétaire : M. L. VAN DER ESSEN, Secrétaire de l'Université de Louvain.

Fondation Francqui

M. É. FRANCQUI, Ministre d'État. *Président.*

MM. le Baron E. BEYENS, Ministre d'État.
É. BRUNET, Ministre d'État.
H. BUTTGENBACH, Professeur à l'Université de Liége.
F. CATTIER, Membre du Conseil d'administration de la Fondation Universitaire.
J. DESTRÉE, ancien Ministre.
A. GALOPIN, Vice-Gouverneur de la Société Générale de Belgique.
P.-C. GALPIN, Secrétaire de la Commission for Relief in Belgium Educational Foundation Inc.
A. GODDYN, Premier Président de la Cour de Cassation. *Vice-président.*
C. HUYSMANS, Bourgmestre de la ville d'Anvers.
P.-É. JANSON, Ministre d'État.
le Baron E. JANSSEN, Industriel.
P. LECLERCQ, Procureur général près la Cour de Cassation.
le Vicomte P. POULLET, Ministre d'État.
le Révérend Père G. RUTTEN, Sénateur.
J. SERVAIS, Ministre d'État.
M.-K. SHALER, Représentant en Belgique de la C. R. B. Educational Foundation Inc.
le Major W.-H. TUCK, Représentant en Belgique de la C. R. B. Educational Foundation Inc.
L. WODON, Secrétaire d'État de la Maison du Roi. *Vice-président.*
J. WILLEMS, Directeur de la Fondation Universitaire. *Directeur.*

Institut de Médecine Tropicale Prince-Léopold

M. É. FRANCQUI, Ministre d'État. *Président.*

MM. J. BORDET, Professeur à l'Université de Bruxelles.
le Dr BRUTSAERT, Délégué du Ministère des Colonies.
R. BRUYNOGHE, Professeur à l'Université de Louvain.
F. CATTIER, Membre du Conseil d'administration de la Fondation Universitaire.
C. CLERCX, Membre de la Députation permanente d'Anvers.
R. DE DECKER, Délégué de la Croix-Rouge de la province d'Anvers.
le Dr A. DUREN, Directeur au Ministère des Colonies.
le Dr P. GÉRARD, Délégué de la Croix-Rouge du Congo.
le Dr HERMAN, Conseiller communal de la Ville d'Anvers.
le Baron G. HOLVOET, Gouverneur de la province d'Anvers. *Vice-président.*
C. HUYSMANS, Bourgmestre de la ville d'Anvers.
E. MALVOZ, Professeur à l'Université de Liége.
R. REISDORFF, Directeur au Ministère des Colonies.
le Dr TIMBAL, Directeur général au Ministère de la Prévoyance Sociale et de l'Hygiène.
le Révérend Père G. RUTTEN, Sénateur.
M.-K. SHALER, Représentant en Belgique de la C. R. B. Educational Foundation Inc.
W.-H. TUCK, Représentant en Belgique de la C. R. B. Educational Foundation.
F. VAN CAUWELAERT, Ministre d'Etat. *Vice-président.*
G. VANDERLINDEN, Membre de la Députation permanente d'Anvers.
P. VAN DURME, Professeur à l'Université de Gand.
J. WILLEMS, Directeur de la Fondation Universitaire et du Fonds National de la Recherche Scientifique.

Directeur : M. le Professeur J. RODHAIN.

Secrétaire : M. L. ANCIAUX.

Fondation Nationale du Cancer

M. É. Francqui, Ministre d'État. *Président.*

F. Cattier, Membre du Conseil d'administration de la Fondation Universitaire. *Vice-président.*
le Comte E. Cornet d'Elzius du Chenoy.
J. De Nobele, Professeur à l'Université de Gand.
A. Devèze, Ministre d'Etat.
A. Goossens-Bara, Président de la Commission d'Assistance publique de la ville de Bruxelles.
C. Huysmans, Bourgmestre de la ville d'Anvers.
H. Jaspar, Ministre d'Etat.
J. Maisin, Professeur à l'Université de Louvain.
A. Marteaux, Docteur en médecine.
J. Murdoch, Professeur à l'Université de Bruxelles.
P. Nolf, Directeur de la Fondation médicale Reine-Élisabeth.
P. Pastur, Membre de la Députation permanente du Hainaut.
le Vicomte P. Poullet, Ministre d'État. *Vice-président.*
le Rév. Père G. Rutten, Sénateur.
E. Sengier, Administrateur de l'Union Minière du Haut-Katanga.
F. Van Bree, Administrateur de l'Union Minière du Haut-Katanga.
F. Van Cauwelaert, Ministre d'État.
É. Vandervelde, Ministre d'État.
P. Van Pee, Professeur à l'Université de Liége.
J. Willems, Directeur de la Fondation Francqui. *Directeur.*

C.R.B. Educational Foundation Inc.

Office and Standing Committees

Honorary President :	MM. É. Francqui.
Chairman of the Board :	Herbert Hoover.
President :	Edgard Rickard.
Vice-President and Secretary :	Perrin C. Galpin.
Treasurer :	Gates W., McGarrah.
Representatives in Belgium and Assistant Treasurers :	Millard K. Shaler and William H. Tuck.
Assistant Treasurer :	R. H. Sawtelle.
Educational Adviser :	Vernon Kellogg.
Counsel :	Shattuck, Bangs and Davis.
Assistant Secretary and Chief Accountant :	Willie Garon.
Assistant Treasurer, Brussels Office :	Mme L. Swaelus-Godenne.

Executive Committee

MM. Herbert Hoover.
George Barr Baker.
Perrin C. Galpin.
William Babcock Poland.
Edgard Rickard.
Edwin P. Shattuck.
H. Alexander Smith.